



DECISION DU PRESIDENT

DP2018-08 Cession d'un véhicule KANGOO

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°2017-04 du 20 mars 2017 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB a proposé aux agents du syndicat la cession d'un véhicule par voie d'enchères,

La date limite de remise des offres était fixée au 22 juin 2018 à 12h00,

Le véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- RENAULT KANGOO AP-916-AS
- Année 2001
- Kilométrage : 299 000 km
- Contrôle technique du 21/04/2018
- Véhicule vendu en l'état
- Prix plancher : 250 €

Au terme du délai limite de remise des offres, trois propositions ont été reçues :

1. Monsieur FROMENTEAUX Didier : 350 €
2. Madame VITRY Johanna : 300 €
3. Monsieur HADJERAS Franck : 250 €

Il a été décidé le 28 juin 2018 de céder le véhicule à Monsieur FROMENTEAUX Didier pour un montant de 350 €.

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de retenir céder le véhicule RENAULT KANGOO immatriculé AP-916-AS à Monsieur FROMENTEAUX Didier pour un montant de 350 €.

AR PREFECTURE

047-200020550-20180704-DP201808-AU

Regu le 10/07/2018

ARTICLE 2: Précise que le véhicule est cédé en l'état et que le contrôle technique a été réalisé le 21/04/2018.

:

A Aiguillon, le 04/07/2018,
Le Président,
Alain LORENZELLI